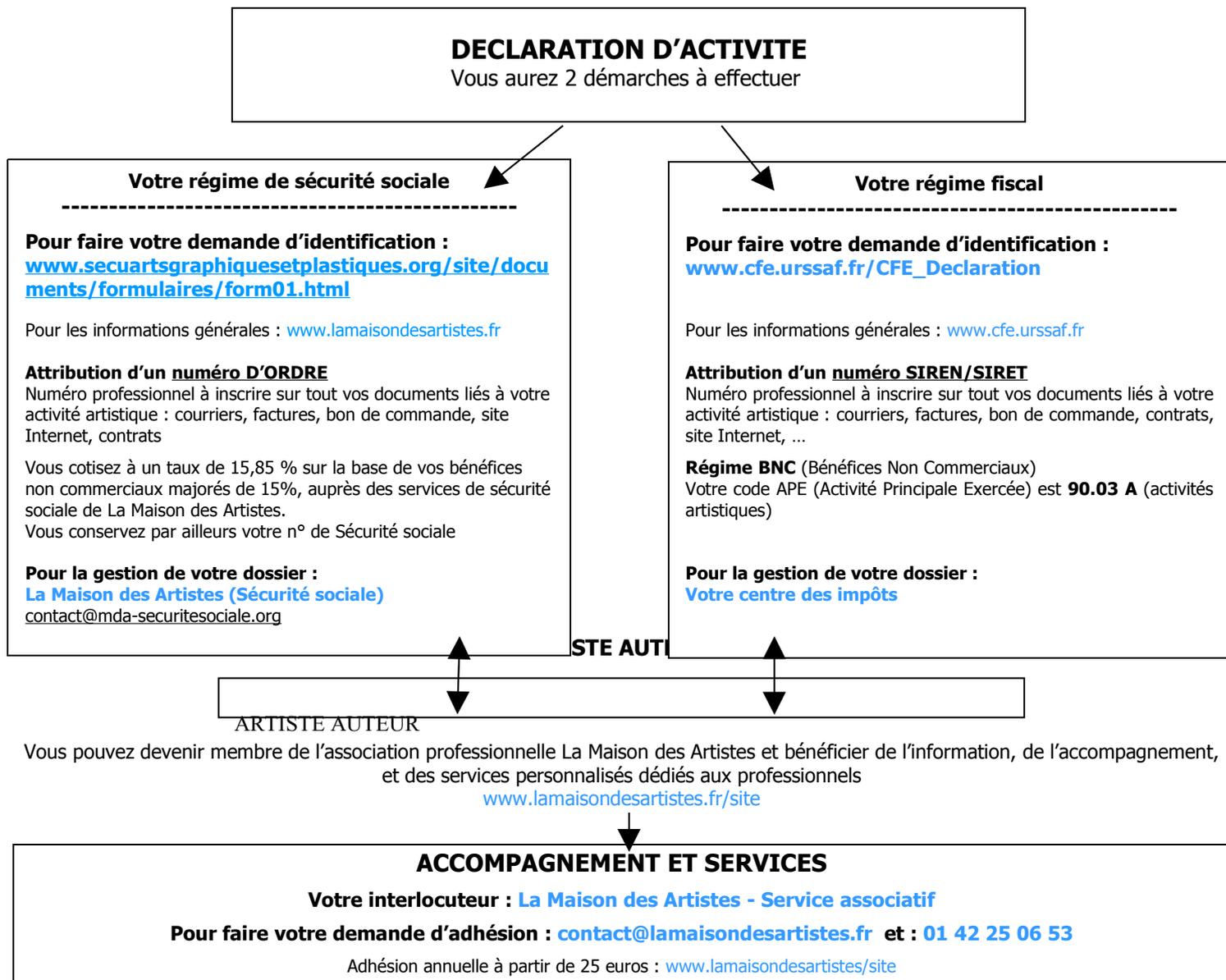




ETRE UN ARTISTE AUTEUR DANS LA BRANCHE DES ARTS PLASTIQUES ET GRAPHIQUES

Toute personne qui désire présenter commercialiser sa création artistique dans le(s) domaine(s)
des arts graphiques et plastiques doit obligatoirement déclarer son activité

Même si vous exercez une autre activité et/ou que vous bénéficiez déjà d'une sécurité sociale : c'est une obligation légale



La Maison des Artistes
11, rue Berryer - 75 008 Paris

Association Loi de 1901, agréée par l'Etat pour la gestion du régime de sécurité sociale des artistes auteurs d'œuvres graphiques et plastiques (articles L382-1, R382-1 et suivants du code de la sécurité sociale)

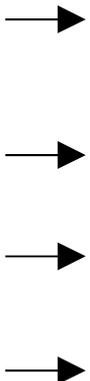
Nom _____

Prénom _____

Identifié au régime de sécurité sociale des artistes auteurs au titre de son activité professionnelle de : _____

Paris, le _____

Le Président _____ Le Titulaire _____



Entraide :

Aide sociale,
Pass Musées et l'accès coupe file,
Tarifs préférentiels chez des prestataires et fournisseurs spécialisés,
Réseau régional et les réunions d'information en région, Réseau européen et international

Conseil :

Aide juridique,
Aide comptable et fiscale
Orientation et Accompagnement administratif

Information :

L'agenda de l'art, Accès aux annonces, (appels à candidature, partage d'atelier),
Annuaire professionnel www.artistescontemporains.org, Promotion de vos œuvres
Toutes les informations professionnelles actualisées www.lamaisondesartistes.fr/site

Veille et défense :

Défense de vos droits,
Commission prévention,
Veille professionnelle et valorisation du statut auprès des pouvoirs publics